

## UN PATRIMOINE NATUREL : L'EAU :

Implantée au milieu du fossé d'effondrement de la Limagne, la commune s'étire dans sa partie ouest le long de la rivière **La Morge**. Cet affluent de l'Allier descend des Combrailles. Le cours de cette rivière s'est déplacé au fil du temps, créant ainsi par accumulation de dépôts des « hauts » sur lesquels s'est accroché le village.

La Morge marque physiquement la limite communale. Elle présente un espace d'une grande qualité paysagère et occupe une place importante dans le paysage de la commune. L'accès à l'eau, le contrôle des franchissements, ont motivé les implantations humaines comme en témoignent des éléments constitutifs du patrimoine lié à l'eau : ponts, moulins, biefs...



La ripisylve bordant la Morge constitue un regroupement important d'arbres (frênes, aulnes, peupliers, érables, charmes, hêtres) et d'arbustes (aubépine, troène, sureau, roseau, renouée, noisetier...). Afin de sauvegarder faune et flore, l'objectif de la commune est de préserver au maximum les milieux humides annexes au cours d'eau et de limiter les pollutions d'origine humaine, entre autre en veillant au bon fonctionnement du réseau d'assainissement et en évitant les rejets et pollutions d'origine agricole.

La commune est identifiée comme étant soumise à des risques naturels (selon le Dossier Départemental des Risques Majeurs). La commune a fait l'objet de 10 déclarations de catastrophe naturelle depuis 1982 (inondation par ruissellement sans enjeu humain).

Dans ce sens, il faut donc :

- interdire les constructions dans les zones inondables
- préserver les capacités d'écoulement et d'expansion des cuves
- sauvegarder l'équilibre des milieux naturels